

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)
58-60 rue Fernand Lagarde
91100 CORBEIL-ESSONNES

DCE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
REPERAGE DE LA STATION AMONT DE LEERSIE

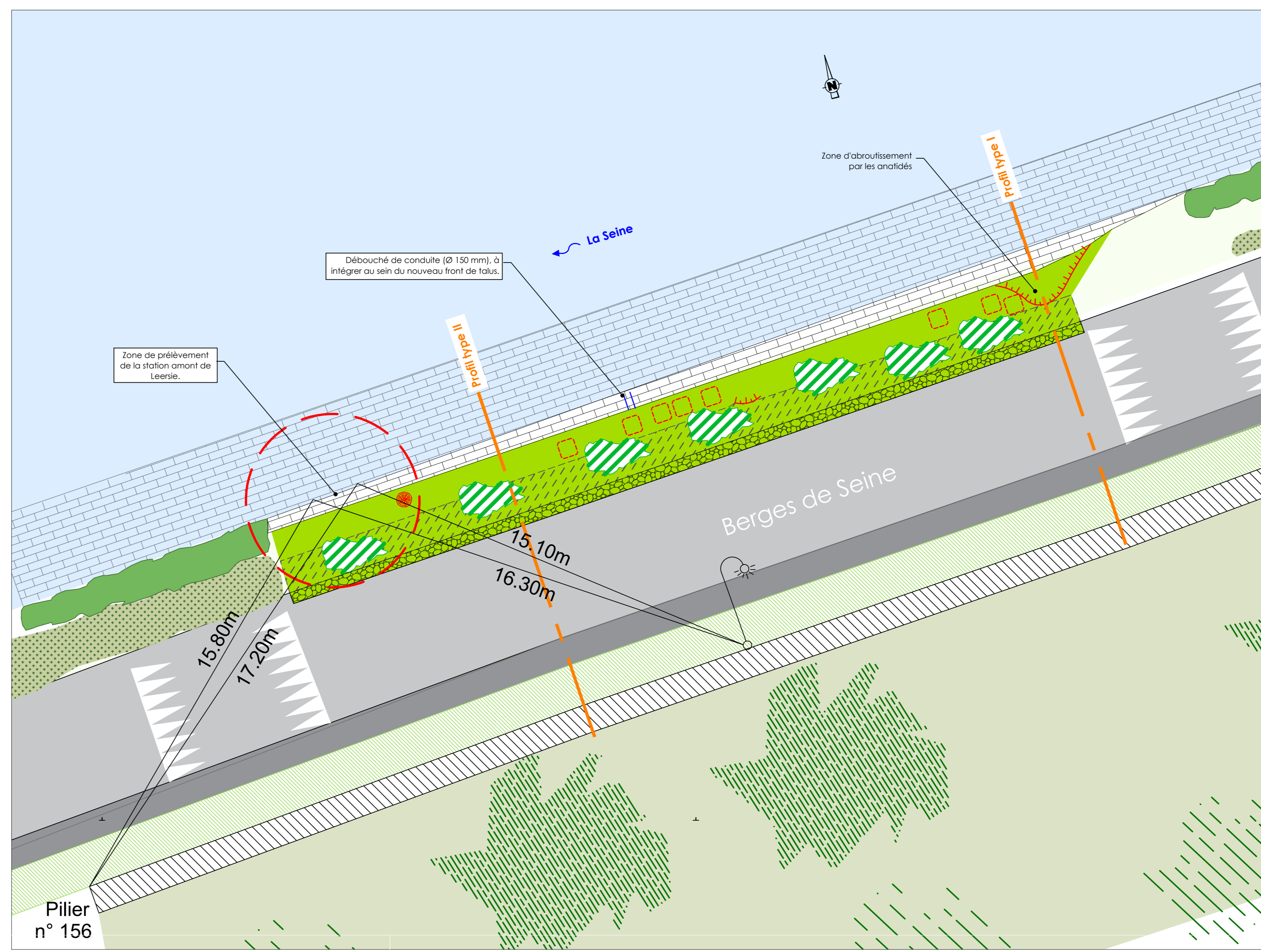
CONSOLIDATION DES BERGES DE SEINE AU COUDRAY-MONTCEAUX

Tronçon amont
Situation détaillée et profils types I & II

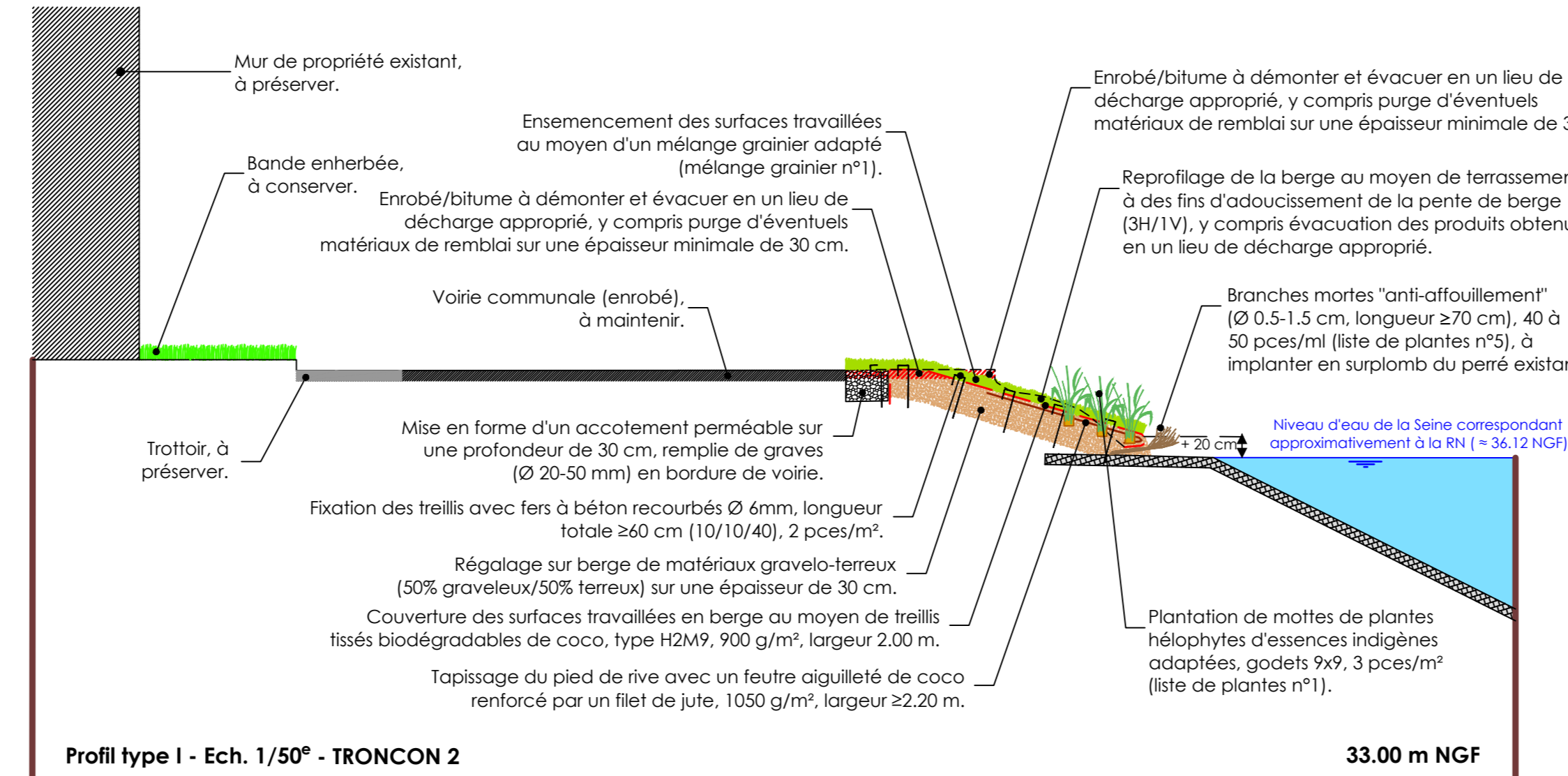
Echelles - 1/100^e - 1/50^e

 BUREAU D'ÉTUDES EN INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE	92, quai Pierre Scize 91033 LYON Tel : +33 (0) 4 78 14 06 04 Mail : biotec@biotec.fr Site : biotec.fr	Format : B40 X 594 Contôle : N. DUBOIS RELEVÉ : N. DUBOIS / avril 20 DESSINE : B. Greenland / déc. 21 VERSION : 1 / 23.12.21 R. Parrot / avril 20 2 / 12.05.22 B. PILLAS / août 22 3 / 08.08.22
	Réf / 20.015-DCE-02	

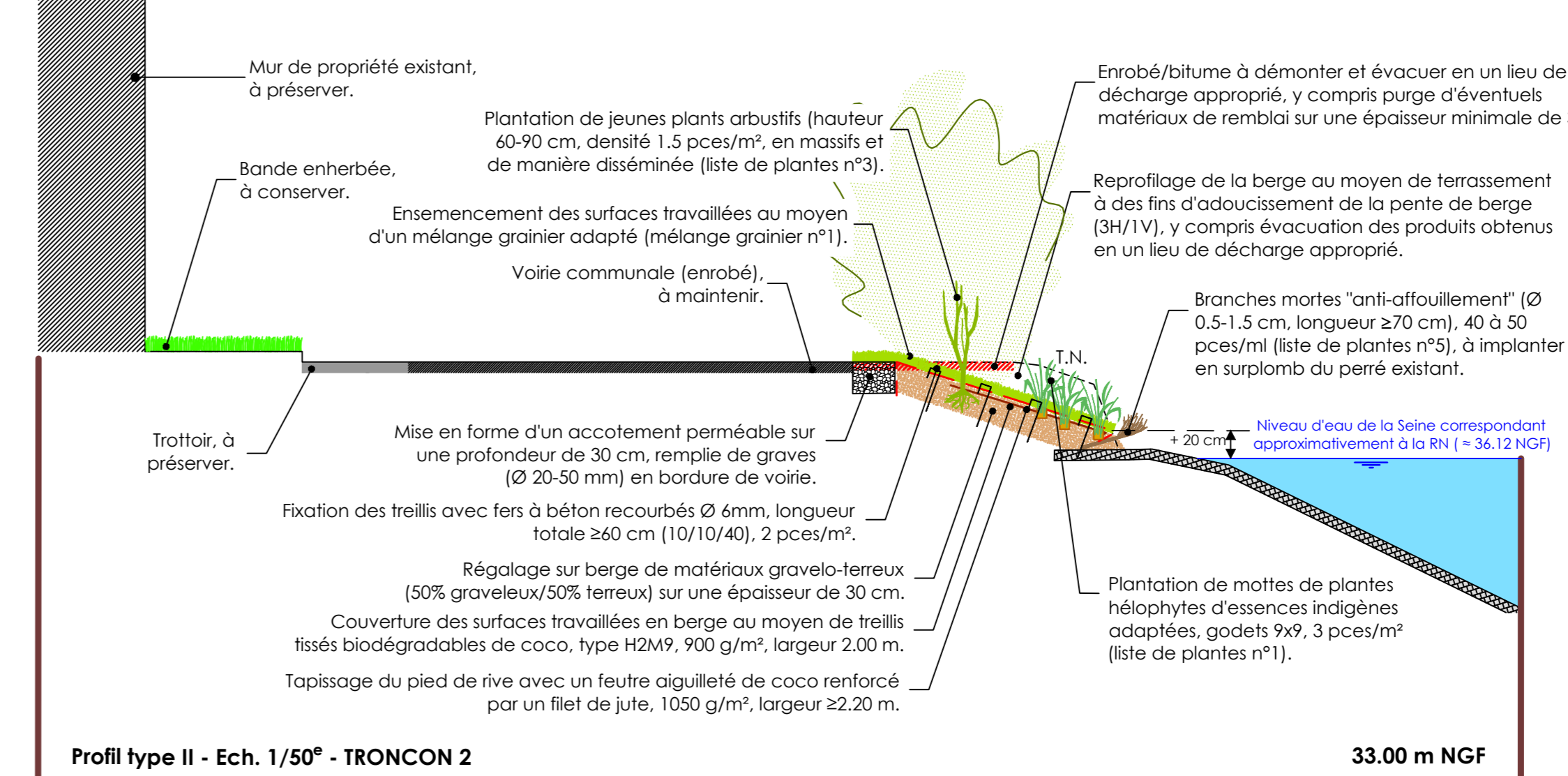
- LEGENDE**
- ETAT EXISTANT**
- Végétation arbustive et arborescente existante :**
- Lit du fleuve pour des débits d'occurrence courante.
 - Massif essentiellement composé d'essences ornementales, à conserver.
 - Haie ornementale, à préserver.
 - Front riverain enrobé actuel de la Seine, rive gauche, à maintenir.
 - Bande enherbée (passage réseaux divers, entrée de propriété, etc.), à maintenir.
 - Voie (carrée), à maintenir (largeur min. 4,20 m).
 - Trottoir, à préserver.
 - Mur de propriété existant, à maintenir.
 - Fenê existant, à préserver.
 - Encroche d'érosion existante.
- AMENAGEMENTS**
- Travaux préliminaires :**
- Installation de charnières.
 - Implantation des ouvrages et piquetage.
 - Blocs béton à évacuer en un lieu de décharge approprié.
 - Enrobé/bitume à démonter et évacuer en un lieu de décharge approprié, y compris purge des éventuels matériaux de remblai sur une épaisseur minimale de 30 cm, apport de matériaux graveleux et ensèment au moyen d'un mélange grainier adapté (mélange grainier n°1).
- Travaux forestiers :**
- Souches d'arbre à arracher et évacuer en un lieu de décharge approprié.
- Ouvrage de confortement de berge et de valorisation écologique :**
- Mise en forme d'un accotement perméable sur une profondeur minimale de 30 cm, apport de matériaux graveleux et ensèment au moyen d'un mélange grainier adapté (mélange grainier n°1).
 - Reprofilage du talus riverain, couverture au moyen de treillis biodégradables, plantation de moftes de plantes hélophytes en pied de berge (godels 9x9 à 3 pces/m²) - (liste de plantes n°1) et ensèment au moyen d'un mélange grainier adapté (mélange grainier n°1).
 - Plantation d'arbustes à roches nues (hauteur 60-90 cm, 1,5 pces/m²) - (liste de plantes n°3).
- Travaux de garantie et de suivi des aménagements (1 saison végétative, soit jusqu'à réception) :**
- Contrôle et surveillance des ouvrages.
 - Soutage et ensèment nécessaires au développement des végétaux.
 - Garantie des végétaux et reprise des dégradations.
 - Élimination des essences exotiques indésirables en bordure de cours d'eau.



- Le protocole de transplantation sera le suivant :
- Mesures d'accompagnement**
- MA1 - Transplantation de la station amont de Leersie.
- Une des deux stations présentes sur le site ne pourra être évitée car sa préservation est techniquement incompatible avec le projet de restauration de la berge. Néanmoins, s'agissant d'un projet à vocation de restauration morpho-écologique de la berge, les nouvelles conditions offertes seront d'autant plus favorable au développement des ourlets d'hélophytes et notamment aux espèces comme la Léersie.
- Ainsi, il est proposé de prélever la motte de Léersie et de la replanter à l'issue des travaux sur la berge restaurée. La transplantation respectera les préconisations suivantes :
- Le prélevement se fera en dehors de la période de développement (mars-août).
 - Le prélevement se fera au moyen d'un petit godet et selon un volume minimal de 50 cm³ (50x50x50) afin de préserver les micro-conditions de la motte puis le système racinaire de la Léersie.
 - Le matériel ainsi prélevé sera mis en jauge, la motte étant posée dans un bac qui devra être alimenté en eau continue sur les 5 premiers centimètres du fond de la motte.
 - La mise en jauge ne pourra excéder 10 jours.
 - La motte sera repositionnée à une cote altimétrique proche (±10cm de la cote d'implantation actuelle). Avant la transplantation, le trou sera préparé de manière à intégrer parfaitement la motte à la berge. La motte sera ensuite installée puis les bordures de la motte seront complétées avec des matériaux terreux afin qu'il n'y ait plus d'interruptions entre la motte et le reste de la berge. Les matériaux seront ensuite légèrement tassés autour du pied de Léersie afin d'assurer la cohérence des matériaux terreux.



Aménagements	Ensèment	Plantes hélophytes et ensèment	branches anti-affoulement
Distance réelle (m)	≈2,00 m	≈1,00 m	≈0,25 m
Distance plane (m)	≈2,00 m	≈1,00 m	≈0,25 m
Liste de plantes	-	n°1	n°5
Mélange grainier	n°1	n°1	-



Aménagements	Ensèment	Plantes hélophytes et ensèment	branches anti-affoulement
Distance réelle (m)	≈1,50 m	≈1,00 m	≈0,25 m
Distance plane (m)	≈1,00 m	≈1,00 m	≈0,25 m
Liste de plantes	-	n°1	n°5
Mélange grainier	n°1	n°1	-